

Présents :

Equipe Enseignante : Mr Ravaud, Mme Chevalier, Mme Bailly, Mme Schweickert, Mme Durand, Mr Lanoue, Mme Serra, Mme Boniface, Mme Chartrain, Mme Ardoise, Mr Ozanne, Mme Dujon, Mme Stephant, Mme Lucas, Mr Blangeot.

Représentants des Parents d'Elèves : Mme Le Flohic, Mme Mathieu, Mr Eve, Mme Fedrigo, Mr Bert, Mme Nicaise, Mme Bitaudeau, Mme Vannier, Mme Machado.

Représentants de la Mairie : Mme Letessier.

Absents excusés: Mr Joubert, Mr Machut, Mr Fritz, Mme Benmoussa, Mme Caparros. Mme Praud, Mme Alves.

Absente: Mme Devesa-Follebarbe (GPIM)

Ecole

1. Présentation de l'équipe enseignante et des membres du conseil d'école.

2. Effectifs des classes et bilan de la rentrée.

	Niveau	Enseignant(s)		Effectifs
1	CP A	Mme CHEVALIER		25
2	CP B	Mme BAILLY		25
3	CP C	Mme SCHWEICKERT		23
4	CE1 A	Mr RAVAUD – Mme DURAND		29
5	CE1 B	Mme LANOUE		28
6	CE2 A	Mme SERRA		30
7	CE2 B	Mme BONIFACE		31
8	CM1 A	Mme CHARTRAIN		25
9	CM1 B	Mme ARDOISE		26
10	CM1	Mr OZANNE	21	11
	CM2			10
11	CM2 A	Mme DUJON et Mme STEPHANT		24
12	CM2 B	Mme LUCAS		24
13	CM2 C	Mr BLANGEOT		25
TOTAL				336

La rentrée 2016 s'est bien déroulée.

Afin de faciliter l'inscription des nouveaux élèves, Mr Ravaud demande à la mairie s'il est possible que le service éducation vérifie que les parents disposent d'un certificat de radiation de l'ancienne école pour procéder à la pré-inscription « mairie ».

Les effectifs des classes de CE2 sont préoccupants et la capacité d'accueil dans ces classes est plus que limitée.

3. Projet d'école 2016 - 2017.

Le projet d'école 2016-2017 est en attente de validation par l'Inspectrice de l'Education Nationale. Les informations ci-dessous sont donc susceptibles d'être modifiées.

3.1. indicateur retenu pour les trois ans : Conserver une attention soutenue lors de situations d'écoute et d'interaction et manifester si besoin et à bon escient son incompréhension.

3.2. Formulation du besoin : Les élèves n'arrivent pas à se mobiliser pour commencer ou finaliser un travail avec succès.

3.3. Objectif pour les trois ans : Améliorer le niveau de concentration et donc de compréhension des élèves pour leur permettre d'entrer dans leurs apprentissages.

3.4. Objectif spécifique pour l'action annuelle : Mise en place dans toutes les classes d'activités liées à la concentration.

3.5. Domaines des programmes : Langage oral, écoute, participation orale.

3.6. Place et rôle du numérique dans l'action : Utilisation de la salle informatique et d'ensembles vidéo-ordinateurs dans les classes.

3.7. Parcours d'éducation artistique et culturelle :

- Écoute Musicale : extraits choisis et analysés en classe
- Découverte d'œuvres complètes : par parties ou en une seule fois (audio et vidéo)
- Partenariats avec la Compagnie de l'orage : La musique comme accompagnement de l'expression théâtrale.
- Chorale : poursuite de la mise en place de l'apprentissage de chants par les chorales de l'école.
- Production de rythmes.
- Organisation d'un spectacle de fin d'année à destination des écoles maternelles de Marolles.

4. Règlement intérieur 2016-2017.

Le règlement intérieur est adopté par le conseil d'école. Il sera mis en ligne sur le site internet de l'école. Les parents et les élèves en valideront la lecture par la signature d'un mot dans le cahier de correspondance.

La charte informatique et la charte de la laïcité à l'école sont annexées au règlement intérieur.

Une version papier sera remise aux parents sur demande.

Concernant le droit à l'image, la demande d'autorisation se fait dans les cahiers de correspondance.

5. PPMS et exercices de sécurité.

Le PPMS de l'école est à jour. Il y aura, cette année, trois exercices d'évacuation incendie et trois exercices PPMS « attentat ».

Exercice de validation du PPMS :

- Date : 04 octobre 2016
- Type : intrusion attentat avec confinement dans les classes.
- Lieu : Toute l'école
- Déclenchement de l'alarme : 10 h 00
- Durée de l'exercice : 30 minutes.
- Remarques : RAS

Exercices d'évacuation incendie :

Exercice n° 1 :

- Date : 04 novembre 2016
- Type : évacuation
- Déclenchement de l'alarme : 8 h 50
- Participants : Bâtiment n°1
- Temps d'évacuation : 2 minutes et 13 secondes
- Remarques : RAS

Exercice n° 2 :

- Date : 04 novembre 2016
- Type : évacuation
- Déclenchement de l'alarme : 8 h 42
- Participants : Bâtiment 2
- Temps d'évacuation : 1 minute 09 secondes
- Remarques : RAS

6. Nouveau Livret Scolaire Unique.

Le nouveau livret scolaire unique sera mis en place prochainement. L'équipe enseignante n'a pas encore d'information sur le mode d'utilisation et sur les modes de transmission des livrets aux

parents. Tout sera mis en œuvre pour que les livrets soient transmis aux parents dans les meilleurs délais.

Une information sera faite, dans les cahiers de correspondance, dès que possible.

7. Projets de classes transplantées.

Ce projet concerne les classes de CM2 B – Mme Lucas – et CM2 C – Mr Blangeot –
La capacité d'accueil du centre ne permet pas aux autres élèves de CM2 de participer à ce projet.

Dates : du 22 au 24 mai.

Programme : activités culturelles et sportives dans le parc du domaine.

Lieu : Domaine départemental de Chamarande.

Déplacement : à vélo.

Coût total : 4 500 €. Les enseignants et Mr Ravaud rencontreront Mr le Maire pour présenter le projet et demander qu'une participation financière soit inscrite au budget 2017 de la mairie. L'école organisera des ventes pour réduire le coût du séjour restant à la charge des familles.

L'encadrement du séjour sera assuré par les parents des élèves des deux classes concernées.

8. Accès internet dans l'école.

Les enseignants demandent de nouveau qu'un accès internet soit possible dans toutes les classes et pas seulement réservé à celles du bâtiment 2 et plus particulièrement aux classes de CM2. La commune précise que l'équipement du bâtiment 2 avait pourtant clairement été annoncé ; il n'est budgétairement pas envisagé d'équiper toute l'école.

Des travaux d'installation de prise Ethernet sont actuellement en cours dans le bâtiment 2. Les enseignants auraient souhaité en être avertis.

9. Budget Investissement 2016: Installation de vidéoprojecteurs dans les classes.

Mr Ravaud n'a pas donné suite au devis d'un montant de 2 535.66 € pour l'installation d'un vidéoprojecteur dans une classe. Il a interpellé la mairie sur le montant de ce devis et est dans l'attente de nouvelles propositions.

L'école n'a donc pas encore utilisé le budget investissement 2016 d'un montant de 5 166 €.

Concernant l'installation de vidéoprojecteurs dans les classes, ils ne font pas doublon avec la salle informatique car ils ne seront pas utilisés pour le même type de travail. Ils nous permettraient d'utiliser certains manuels scolaires numériques ou toutes autres préparations numériques pour des explications collectives.

Ce type de travail coïncide avec l'axe de notre projet d'école puisqu'il s'agit de développer l'attention des élèves lors des explications collectives.

Le nombre actuel des vidéoprojecteurs mobiles est insuffisant pour toutes les classes. L'installation et la désinstallation sont des temps perdus sur les apprentissages et durant lesquels les enseignants perdent l'attention des élèves.

10. Photographe.

Le photographe sera présent le Mardi 29 novembre 2016.

11. Projets culturels en partenariat avec la Mairie de Marolles.

11.1. Concert de poche : classes de CM1 et CM2.

11.2. Hivernales : Spectacle de théâtre masqué « KNOCK »

- Sensibilisation pour les élèves de CM1 et CM2
- 1 atelier par classe
- Dates : 9 et 10 janvier 2017.
- Financement : Mairie (6 classes)

11.3. Spectacle « WAKAN TANKA »

- Ateliers de sensibilisation pour les classes de CP, CE1 et CE2
- Dates : 16 et 17 mars 2017.
- Financement : Coopérative scolaire (7 classes)

1.2. Salon de Printemps

- Visites et ateliers pour toutes les classes.
- Dates : du 09 au 14 mai 2017.

12. Point sur le ménage dans les classes et toilettes du bâtiment 1.

Les enseignants font de nouveau remonter que les classes ne sont pas correctement nettoyées. Les tables ne sont pas lavées tous les soirs et il y a beaucoup de poussières sur les meubles. De plus, au retour des vacances, ce sont les enseignants du bâtiment 2 qui, suite aux travaux réalisés pendant les vacances, ont essuyé les tables pour permettre aux élèves de travailler dans une relative propreté.

Mme Letessier précise qu'il y a eu deux visites de contrôle de la responsable de la mairie et qu'aucun problème de ménage n'a été détecté. Il est par ailleurs rappelé par la commune qu'il est souhaitable de faire remonter régulièrement les éventuels soucis de nettoyage en mairie afin que l'entreprise chargée du nettoyage soit avertie le plus vite possible et ce, sans attendre le conseil d'école.

Les enseignants signalent qu'il y a de fortes odeurs d'urine dans les toilettes du bâtiment 1.

Questions des représentants des parents d'élèves

ECOLE

13. Des sorties et des spectacles sont-ils prévus cette année ?

Le budget sortie scolaire 2016 a été utilisé pour les sorties de fin d'année 2015-2016.

A ce jour, le solde permettrait de financer encore une sortie avant la fin de l'année 2016. La classe de CM1-CM2 et les classes de CE2 sont en train de finaliser une sortie avant la fin du mois de novembre 2016.

14. Serait-il possible pour chaque enseignant de mieux répartir les devoirs sur la semaine ou de donner en avance pour le week-end? Le problème se pose surtout pour le mercredi quand il n'y a pas d'étude et que les enfants passent l'après-midi au centre.

Les enseignants font au mieux pour répartir le travail. Dans la mesure du possible, les devoirs sont donnés à l'avance sur la semaine, voir sur plusieurs semaines... mais cela n'est pas toujours possible. Les emplois du temps centralisent les apprentissages fondamentaux sur cinq matinées et il est inévitable qu'il y ait des devoirs d'un jour à l'autre.

Les parents font remonter les difficultés rencontrées par les parents pour les devoirs donnés le mercredi (pas d'étude surveillée) : les élèves qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs au centre de loisirs.

15. Pour quelles raisons deux enseignantes en formation sont-elles responsables d'une classe de CM2 alors que cela n'est pas conseillé par l'Éducation Nationale ? N'y avait-il pas d'autres possibilités au sein de l'école ?

La circulaire ministérielle précise qu' «aucun professeur des écoles stagiaire ne pourra se voir attribuer un cours préparatoire, sauf cas particulier... Les affectations dans les écoles et les établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire doivent être évitées, notamment en REP+ et en REP».

Il n'y a donc aucune incompatibilité entre la circulaire ministérielle et l'affectation des deux enseignantes PES et la responsabilité d'une classe de CM2 à Marolles.

16. Qu'en est-il de l'équipement en tablettes pour les CM2 annoncé au dernier conseil d'école ?

Les quinze tablettes sont en mairie. Les enseignants recevront une formation « constructeur » organisée par la mairie le mercredi 23 novembre 2016 à l'issue de laquelle les tablettes seront mises à la disposition des élèves. D'autres formations seront prises en charge par l'Education Nationale.

Mr Ravaud précise que c'est le collège Saint Exupéry de Marolles qui gère le budget Education nationale qui permettra l'achat des applications pédagogiques.

A la question des parents relative à la sécurisation de l'accès internet sur les tablettes : nous n'avons pas de réponse à apporter à ce jour.

17. Les soucis de salle informatique sont-ils toujours d'actualité? Si oui que vous propose la mairie pour y remédier?

Le vidéoprojecteur du TNI ne fonctionnant toujours pas, les classes de l'école élémentaire ne peuvent pas utiliser la salle informatique. L'école n'a donc pas pu tester le logiciel de contrôle parental installé par la mairie et en faire un retour.

MAIRIE

18. Périscolaire

18.1. Pourquoi y-a-t-il eu un changement de la grille tarifaire qui fait augmenter une fois de plus la note pour les parents? Cela avait déjà été le cas avec la tarification à la demi-heure. De plus les pénalités en cas d'absence ou inscriptions tardives sont conséquentes (double tarification).

Le nombre de tranches est passé de 12 à 7 (décision du conseil municipal du 21 juin 2016). Peu de tranches tarifaires sont impactées par cette modification qui harmonise le fonctionnement de la ville de Marolles avec les pratiques des autres communes. Certaines tranches sont impactées (moins d'une sur 2) et d'autres pas et cette modification entraîne peu d'augmentation de tarif. Il en est de même pour la tarification à la demi-heure. La nouvelle tarification permet de maintenir une tarification sociale tout en valorisant le coût de ces services rendus à la population.

18.2. Les délais d'inscription ou de désinscription sont trop longs pour l'organisation des parents. Serait-il possible de changer les modalités d'inscription et ainsi les pénalités en cas de retard et d'absences? D'autres villes travaillant avec Yvelines Restauration n'ont pas un délai si long.

Les délais d'inscription actuels permettent de conserver un tarif très bas à Marolles. Les demandes de modification pour raisons professionnelles sont validées par la mairie.

Les pénalités en cas d'absence et de retard ne concernent qu'un nombre limité de familles.

18.3. Quelles sont les activités proposées aux enfants sur le temps du midi ?
Comment les enfants sont-ils répartis (1er arrivé 1er servi?)

Les activités ont lieu de 11h45 à 12h25 pour les CM1 et les CM2 : Jeux sportifs au stade (Base-ball, Basket, Tournoi de foot...), bibliothèque ou aire de jeux.

Les activités ont lieu de 12h40 à 13h25 pour les CP, les CE1 et les CE2 : Jeux sportifs au stade, jeux de société, jeux musicaux, activité manuelle et dessin dans le préau, bibliothèque, aire de jeux.

Ces activités n'ont pas de jours fixes, cela dépend du temps, de l'envie des enfants...

Dès le début de l'année les enfants sont réunis pour leur expliquer les règles du temps de cantine et pour présenter les différentes activités.

Chaque jour, les animateurs qui font une activité (bibliothèque, stade, aire de jeux...) font une annonce pour prévenir les enfants que l'activité va commencer : à 11h40 pour les CM 1 et CM 2 et à 12h45 pour les CP, CE1 et CE2.

Les élèves en APC (CM1 et CM2) ne peuvent pas faire les activités mais ceux des classes de CP, CE1 et CE2, qui sortent de table à 12h40, peuvent participer aux activités proposées par les animateurs.

Cette année, les animateurs insisteront, lors d'échanges avec les enfants et d'activités spécifiques ponctuelles mises en place tout au long de l'année, sur les méfaits d'une mauvaise utilisation d'internet et des écrans en général.

- Les représentants des parents d'élèves demandent que l'inscription aux activités du temps de midi se fasse avant les repas et l'APC pour permettre à tous les enfants de s'inscrire.

Accueil du soir : Les NAP sont mis en place dès le retour au centre, vers 16h30.

Le planning des NAP est disponible sur le site de la ville, sur les panneaux d'affichage d'information de l'école et du centre et également au centre.

18.4. Quel est le volume d'enfants inscrits à la garderie du soir ?

Il y a une centaine d'élèves inscrits à la garderie du soir.

18.5. Un numéro pour joindre le centre de loisir est donné dans le règlement intérieur en cas de nécessité pour les parents (problèmes de dernières minutes) serait-il possible d'ajouter les horaires d'appel ?

La mairie étudiera la possibilité de mettre en place un numéro de téléphone portable pour joindre les animateurs ou que l'accueil de la mairie centralise les appels et prévienne le centre mais pour le moment, un tel système semble difficile à mettre en place.

- 18.6. Nous pouvons joindre le service enfance par email serait-il possible qu'il y ait une confirmation de réception de ces emails ?

Les parents sont invités à demander un accusé de réception lors de l'envoi de leurs mails. Il est toujours possible de vérifier si les demandes ont été prises en compte en se connectant sur le site de réservation.

A ce jour, il n'est pas possible de mettre en place une réponse automatique sur le serveur.

Chaque demande étant différente, il ne peut y avoir de réponse type. Les parents doivent vérifier sur le « Portail familles » si cette demande a été prise en compte (et pour des raisons informatiques, les informations ne sont pas traitées en temps réel).

19. Sécurité

- 19.1. Serait-il possible de mieux sécuriser le passage piéton devant la rue de la RPA ? Mettre une signalétique « piétons » par exemple. La seule présence de la personne qui fait traverser est nécessaire mais pas suffisante.

Les parents souhaitent des contrôles inopinés le matin ou le soir des policiers municipaux avec un rappel du code de la route puisque cette rue est en sens interdit.

Un panneau de signalisation indiquant l'école pourrait être ajouté pour sensibiliser les automobilistes.

Il n'est pas envisageable d'interdire la circulation par une barrière comme cela se fait dans d'autres communes.

- 19.2. De plus l'accès au parking de la RPA est toujours emprunté par des personnes non autorisées et nous ne voyons jamais l'intervention de la police municipale comme évoqué lors d'autres conseils.

Un rappel sera fait par la mairie par le biais des cahiers de correspondance de l'école.

La séance et levée à 20h00.

Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 27 mars 2016

de 18h00 à 20h00.